

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVANTON

Séance du 25 février 2020

L'an deux mil vingt, le 25 février, à 20h00, le Conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué le 20 février 2020, s'est réuni au nombre inscrit par la loi, salle du Conseil municipal, sous la présidence d'Anita POUPEAU, Maire.

Présents :

MMES BARBOT Noémie, FERER Stéphanie, GUERRERO CORDEBOEUF Sandra, PETIT Christine, POUPEAU Anita, PUYGRENIER Natacha, RENOULT Chantal, SERRANO Jacqueline, VACOSSIN Barbara.

MM ABDI GOULED Moustapha, BERTHELOT Jérôme, BOURSERONDE Jean-François, BOZIER Eric, CHARRIEAU Grégory, DELAFOND Nicolas, FRADIN Eric, GALLEY Philippe.

Absents excusés :

Madame THEBAULT Christèle donne pouvoir à Madame GUERRERO CORDEBOEUF Sandra

Monsieur FERER Gabriel donne pouvoir à Madame FERER Stéphanie

Madame PUYGRENIER Natacha est nommée secrétaire de séance.

Madame le Maire demande s'il y a des observations sur le compte rendu du Conseil municipal du 21 janvier 2020. Aucune observation, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire remercie Monsieur PATRAC Damien, trésorier de la commune pour sa présence.

1. BUDGETS COMMUNE

a) BUDGETS 2019 : COMPTE DE GESTION, COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DES RÉSULTATS - BUDGET COMMUNE

Vu l'exposé de Monsieur PATRAC Damien, trésorier.

Compte de gestion et compte administratif de la commune

Investissement

Dépenses :

Prévues : 1 270 635.00 €

Réalisées : 586 717.38 €

Reste à réaliser : 206 389.06 €

Recettes :

Prévues : 1 270 635.00 €

Réalisées : 724 037.30 €

Reste à réaliser : 165 902.82 €

Fonctionnement

Dépenses :

Prévues : 1 528 188.00 €

Réalisées : 1 231 261.12 €

Recettes :

Prévues : 1 528 188.00 €

Réalisées : 1 582 224.36 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	137 319.92 €
Fonctionnement :	350 963.14 €
Résultat global :	488 283.06 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Affectation des résultats de la commune

Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019 du budget de la commune,
Constatant	que le Compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de	: 350 074.68 €
Un excédent reporté de	: 888.46 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	: 350 963.14 €

Un excédent d'investissement de	: 137 319.92 €
Un déficit des restes à réaliser de	: 40 486.24 €
Soit excédent d'investissement de	: 96 833.68 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019 : EXCÉDENT	: 350 963.14 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE	: 0.00 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	: 350 963.14 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) EXCEDENT	: 137 319.92 €

Résumé des débats :

Monsieur Damien PATRAC présente les résultats de l'affectation des résultats de la commune et confirme la conformité du compte de gestion et du compte administratif. Il explique également que les résultats de l'exercice écoulé présentent des excédents tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, ce qui permet de démarrer l'exercice 2020 avec des reports positifs dans ses deux sections.

AFFECTATION DU RESULTAT 2019

FONCTIONNEMENT

Excédent ou Déficit n-1	0,00	C/002 au budget n
Dépenses ex n	1 231 261,12	
Recettes ex n	1 581 335,80	
Résultat de l'exercice n	350 074,68	
INTEGRATION ICNE ASST	888,46	
Résultat cumulé de l'exercice n	350 963,14	

INVESTISSEMENT

Excédent ou déficit n-1	-169 527,44	C/001 au budget n
Dépenses ex n	417 189,94	
Recettes ex n	724 037,30	
Résultat de l'exercice n	306 847,36	
Résultat cumulé de l'exercice n	137 319,92	C/001 au budget n+1
Restes à Réaliser dépenses	206 389,06	à reporter en n+1
Restes à Réaliser recettes	165 902,82	à reporter en n+1
Solde des restes à réaliser	-40 486,24	
Besoin de financement n+1	0,00	C/1068 au budget n+1

Résultat à reporter

Résultat de fonctionnement à reporter	350 963,14	C/002 au budget n+1
---------------------------------------	------------	----------------------------

b) BUDGET PRIMITIF 2020 - BUDGET COMMUNE

Vu l'exposé de Madame le Maire sur le projet de budget primitif 2020 de la commune,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- ✓ de voter par chapitre les crédits inscrits au budget primitif de la commune au titre de l'exercice 2020,
- ✓ d'approuver le budget primitif de la commune au titre de l'exercice 2020,

Soit en section de fonctionnement :

- Dépenses : 1 754 318, 34 €
- Recettes : 1 754 318, 34 €

Soit en section d'investissement :

- Dépenses : 1 381 789,22 €
- Recettes : 1 381 789,22 €

- ✓ d'autoriser le maire à ordonnancer les dépenses et prescrire l'exécution des recettes de la commune,
- ✓ de prévoir au 002 (résultat de fonctionnement reporté) la somme de 350 963.14 €
- ✓ de prévoir au 001 (résultat d'investissement reporté) la somme de 137 319.92 €
- ✓ d'allouer au titre de l'exercice 2020 aux associations et services¹ suivants les subventions telles que figurant dans le tableau ci-dessous qui sera publié en annexe du budget primitif de l'exercice 2020 :

¹ Les subventions aux coopératives scolaires seront attribuées lors d'un Conseil municipal ultérieur

Services	Sommes en € allouées au titre de l'exercice 2020
CCAS	2 500
MAISONS DE SANTE ET SENIORS	16 800
Total services	19 300
Associations	Sommes en € allouées au titre de l'exercice 2020
Prévention routière (pour la continuité des actions en faveur de l'école)	70
Total associations	70

- ✓ d'autoriser le maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Résumé des débats :

Madame le Maire présente le budget primitif 2020 par chapitre.

Dépenses de fonctionnement :

Madame le Maire explique que l'augmentation des dépenses prévisionnelles du chapitre 11 est causée par l'évolution des charges d'énergie et d'électricité à hauteur de +14% (compte 60612), des charges alimentation (compte 60623) liée à l'augmentation des effectifs à la rentrée scolaire 2020/2021. Madame FERER demande pourquoi le poste location immobilières est en augmentation, Madame le Maire explique que cela est dû au changement de l'ensemble du matériel téléphonique de la Mairie. Monsieur PATRAC précise qu'un budget doit être réalisé en appliquant le principe de prudence : maximiser les dépenses et minimiser les recettes. Il expose que la commune dispose d'une autorisation budgétaire pour les dépenses, mais qu'elle peut dépasser les recettes prévues.

Madame BARBOT souhaite savoir ce qui est à l'origine de la forte baisse de la ligne entretien de terrains (compte 61521), Madame le Maire répond que de nombreuses interventions réalisées en 2019 ne seront pas renouvelées en 2020 (taille et arrachage d'arbre et de souche, enlèvement des déblais de la gare...). Madame le Maire précise également que l'augmentation des charges de personnel au chapitre 12 est liée au remplacement de deux congés maternité, au recrutement de 4 agents recenseurs, à l'augmentation du temps d'une adjointe administrative principale et d'une adjointe technique en charge de la coordination des TAP. Madame le Maire rajoute que les allocations chômage (compte 64731) sont en baisse en 2020 en raison de la fin des droits pour l'un de deux anciens agents concernés.

Le chapitre 65 est impacté par une subvention de 16 800€ (compte 6521) versée au budget annexe « Maisons de santé et séniors » afin de permettre l'équilibre budgétaire de ce budget. Les charges financières prévues au chapitre 66 présentent une forte baisse en raison du transfert des intérêts des emprunts sur le budget annexe « Maisons de santé et séniors ».

Recettes de fonctionnement :

Madame le Maire expose les principaux écarts entre le budget 2020 et le réalisé 2019 : fin des emplois d'avenir avec la titularisation d'une adjointe administrative (compte 74712), la non reconduction de la recette NATURA 2000 par application du principe de prudence (18 247€ sur compte 74718), le transfert des locations des maisons de santé et séniors sur le budget annexe correspondant (compte 752) et la vente des anciens ateliers municipaux réalisée en 2019 (compte 775).

Dépenses d'investissement :

Madame le Maire détaille le budget par opération en précisant notamment que la Commune d'Avanton, accompagnée du Maître d'œuvre Plan Urba Services, a budgété un vaste plan de rénovation de la voirie (opération 0118) intégrant notamment la réfection des rues de la Vallée et du Carquois pour 370 000€. Ces travaux devant être engagés rapidement en raison de l'attribution d'une subvention de 25 000€ allouée en 2019 par le département via le dispositif Activ 3 pour lequel la commune a demandé le report sur 2020 et de la reprise de la couche de roulement par le Conseil départemental en amont du passage du tour Poitou Charentes en août 2020. Madame le Maire précise que le vote du budget a été avancé en février en partie pour permettre le lancement de ces travaux au plus tôt.

L'augmentation des effectifs scolaires prévus à la rentrée 2020 / 2021 impacte le budget investissement aux opérations 0117 et 0131, étant précisé que certains postes de charge ne seront engagés que si l'ouverture d'une 7^{ème} classe à l'école élémentaire est effective.

Madame le Maire rajoute qu'il est prévu à l'opération 146 la mise en place d'un arrosage automatique, en effet, 60 arbres sont morts sur la commune par manque d'arrosage. Des aménagements sont également prévus au parc de l'Orchidée (opération 149) avec la réalisation d'un parking de 15 à 17 places, dont emplacements PMR (Personnes à Mobilité Réduites).

Recettes d'investissement :

Suite à la demande de Barbara VACOSSIN, Madame le Maire explique qu'un mécénat est en cours avec la Fondation du Patrimoine afin de permettre de financer l'ensemble de la dépense de la restauration du Tableau de l'Assomption de la Vierge pour lequel il manque 1400€ pour boucler le projet. Concernant le projet de voie douce, une subvention FEADER de 94 723€ a été inscrite au budget, l'appel à projet est en attente de parution, Madame le Maire précise que si cette subvention n'est pas accordée, le montant sera autofinancé par la Commune comme validé en Conseil municipal. Un emprunt d'équilibre de 135 130.94€ est budgété.

Madame le Maire remercie Laurence BOUHET et Katia CHALENDARD pour leur travail sur la préparation des budgets.

Eric FRADIN rejoint le Conseil municipal à 20h44.

c) TRANSFERTS BUDGET COMMUNE SUR LE BUDGET ANNEXE MAISONS DE SANTE ET SENIORS

Vu la délibération n° 2019-48 du 17 septembre 2019,

Madame le Maire expose que, suite à la création du budget annexe « Maisons de santé et séniors » effective au 1^{er} janvier 2020, il convient de transférer, du budget de la commune sur le budget annexe ainsi créé, la jouissance du bien concerné (à titre gratuit) avec, le cas échéant les droits et obligations qui s'y rattachent, tout en conservant la propriété du bien.

L'ensemble de l'actif et du passif du bien « Maisons de santé et séniors » est ainsi transféré au 1^{er} janvier 2020 :

- **Désignation du bien remis en apport et localisation :**
 - Cabinet médical : 44 et 46 rue des Muriers à Avanton
 - Maisons séniors : 32, 34, 36, 38, 40 et 42 rue des Muriers à Avanton
- **Numéro d'inventaire :** BAT/MAISON SANTE
- **Date de l'acquisition :** 25 novembre 2016
- **Valeur de l'acquisition (coût historique) :** 1 153 475€ HT soient 1 384 170 € TTC
- **Le compte par nature concerné :** 21318
- **Bien amortissable ou non et dans l'affirmative, le montant des amortissements :** pas d'amortissement
- **La situation des subventions attachées à ce bien :** une subvention ACTIV 3 obtenue pour un montant de 30 641€, soldée en octobre 2017
- **La situation de l'emprunt attaché à ce bien :**
 - Emprunt de 593 000€ souscrit auprès du Crédit Agricole de La Touraine et du Poitou sur une durée de 25 ans,
 - Fin des échéances au 15/02/2042
 - Capital restant dû : 563 267.30€
 - Intérêts sur emprunts restant dûs : 136 671.26€
 - Emprunt de 799 000€ souscrit auprès de la Caisse d'Epargne Poitou Charentes sur une durée de 25 ans,
 - Fin des échéances au 15/02/2042
 - Capital restant dû : 732 714.58€
 - Intérêts sur emprunts restant dûs : 216 076.43€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le transfert de l'ensemble des biens et des emprunts concernés du budget de la Commune sur le budget annexe « Maisons de santé et séniors ».

2. BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT LE CLOS DU MANOIR »

a. BUDGETS 2019 : COMPTE DE GESTION, COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DES RESULTATS – LOTISSEMENT LE CLOS DU MANOIR

Compte de gestion et compte administratif du budget annexe « Lotissement Le Clos du Manoir »

Vu l'exposé de Monsieur Damien PATRAC trésorier,

Investissement

Dépenses :

Prévues :	654 000.00 €
Réalisées :	0.00 €
Reste à réaliser :	0.00 €

Recettes :

Prévues :	654 000.00 €
Réalisées :	253 000.00 €
Reste à réaliser :	0.00 €

Fonctionnement

Dépenses :

Prévues :	718 000.00€
Réalisées :	257 021.17 €

Recettes :

Prévues:	718 000.00 €
Réalisées :	0.00 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	253 000.00 €
Fonctionnement :	-257 021.17 €
Résultat global :	-4 021.17€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Conformément à l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote. »

Après avoir fait procéder à l'élection de Monsieur Eric BOZIER en tant que Président de séance, Madame le Maire quitte la salle.

Après en avoir délibéré, réuni sous la présidence de Monsieur Eric BOZIER, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus pour le budget de la Commune et le pour budget annexe « Lotissement du Clos du Manoir »,
- Adopte le compte administratif du budget de la Commune et du budget annexe «Le lotissement Le Clos du Manoir» pour l'exercice 2019 et constate que les valeurs sont identiques au compte de gestion.

Madame le Maire rejoint la salle.

Résumé des débats :

Madame le Maire présente les dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement du budget annexe « Lotissement Le Clos du Manoir » et précise que la principale dépense fut l'achat du terrain via l'Établissement Public Foncier (EPF) ainsi que la souscription d'un emprunt bancaire. Concernant les travaux, Eric BOZIER informe le Conseil municipal que les carottages ont eu lieu et qu'aucune cavité n'a été décelée.

Affectation des résultats du budget annexe « Lotissement Le Clos du Manoir »

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019 du budget du « Lotissement Le Clos du Manoir »,
Constatant que le Compte administratif fait apparaître :

Un déficit de fonctionnement de	: -257 021.17 €
Un excédent reporté de	: 0.00 €
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de	: -257 021.17 €

Un excédent d'investissement de	: 253 000.00 €
Un restes à réaliser de	: 0.00 €
Soit excédent d'investissement de	: 253 000.00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019 : DEFICIT	: 257 021.17 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	: 0.00 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	: -257 021.17 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) EXCEDENT	: 253 000.00 €

Résumé des débats :

Monsieur Damien PATRAC présente les résultats de l'affectation des résultats du budget annexe « Lotissement Le Clos du Manoir » et confirme la conformité du compte de gestion et du compte administratif. Il précise qu'il a été nécessaire de créer un budget annexe pour le Lotissement du Clos du Manoir car en tant qu'opération commerciale, le lotissement entre dans le champ d'application de la TVA et cela nécessite de constater et de valoriser un stock en fin d'année. De plus, la mise en place d'un budget annexe permet également de connaître le cout réel de l'activité concernée.

LOTISSEMENT

Collectivité: **LOTISSEMENT****AFFECTATION DU RESULTAT 2019**

FONCTIONNEMENT

Excédent ou Déficit n-1	0,00	C/002 au budget n
-------------------------	------	-------------------

Dépenses ex n	257 021,17
Recettes ex n	0,00
Résultat de l'exercice n	-257 021,17

Résultat cumulé de l'exercice n	-257 021,17
---------------------------------	-------------

INVESTISSEMENT

Excédent ou déficit n-1	0,00	C/001 au budget n
-------------------------	------	-------------------

Dépenses ex n	0,00
Recettes ex n	253 000,00
Résultat de l'exercice n	253 000,00

Résultat cumulé de l'exercice n	253 000,00	C/001 au budget n+1
---------------------------------	------------	---------------------

Restes à Réaliser dépenses	0,00	à reporter en n+1
Restes à Réaliser recettes	0,00	à reporter en n+1
Solde des restes à réaliser	0,00	

Besoin de financement n+1		
---------------------------	--	--

Résultat à reporter

Résultat de fonctionnement à reporter	-257 021,17	C/002 au budget n+1
---------------------------------------	-------------	---------------------

b. BUDGET PRIMITIF 2020 « LOTISSEMENT LE CLOS DU MANOIR »

Vu l'exposé de Madame le Maire sur le projet de budget primitif 2020 du « Lotissement Le Clos du Manoir ».

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- ✓ de voter par chapitre les crédits inscrits au budget primitif du « Lotissement Le Clos du Manoir » au titre de l'exercice 2020,
- ✓ d'approuver le budget primitif du « Lotissement Le Clos du Manoir » au titre de l'exercice 2020,

Soit en section de fonctionnement :

- Dépenses : 1 018 090,00 €
- Recettes : 1 018 090,00 €

Soit en section d'investissement :

- Dépenses : 961 164.43 €
- Recettes : 961 164.43 €

- ✓ d'autoriser le maire à ordonnancer les dépenses et prescrire l'exécution des recettes du « Lotissement Le Clos du Manoir »,
- ✓ de prévoir au 002 (résultat de fonctionnement reporté) la somme de - 257 021.17 €
- ✓ de prévoir au 001 (résultat d'investissement reporté) la somme de 253 000.00 €

3. BUDGET ANNEXE « MAISONS DE SANTE ET SENIORS »

a. BUDGET PRIMITIF 2020 « MAISONS DE SANTE ET SENIORS »

Vu l'exposé de Madame le Maire sur le projet de budget primitif 2020 « Maisons de santé et séniors ».

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- ✓ de voter par chapitre les crédits inscrits au budget primitif « Maisons de santé et séniors » au titre de l'exercice 2020,
- ✓ d'approuver le budget primitif « Maisons de santé et séniors » au titre de l'exercice 2020,

Soit en section de fonctionnement :

- Dépenses : 86 900.00 €
- Recettes : 86 900.00 €

Soit en section d'investissement :

- Dépenses : 50 570.00 €
- Recettes : 50 570.00 €

- ✓ d'autoriser le maire à ordonnancer les dépenses et prescrire l'exécution des recettes du budget annexe « Maisons de santé et séniors ».

4. FONDATION DU PATRIMOINE : ADHESION

Madame le Maire expose que la Fondation du Patrimoine, créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique par un décret du 18 avril 1997, a pour vocation de promouvoir la sauvegarde et la valorisation du patrimoine populaire de proximité, public et privé. La fondation du patrimoine récolte des fonds et reverse au maître d'ouvrage l'intégralité des sommes rassemblées (moins 6 % de frais de gestion). La mobilisation du mécénat populaire est le mode d'action privilégié de la Fondation du Patrimoine pour aider les porteurs de projets publics à financer leurs programmes de restauration.

L'adhésion à la Fondation du Patrimoine permet à la collectivité de bénéficier, outre de l'aide technique et financière de la Fondation, de son réseau d'entreprises (mécénat) pour la restauration du tableau de l'Assomption de la Vierge.

Afin de soutenir son action, la délégation régionale Poitou-Charentes propose une adhésion d'un montant de 160.00€ (communes de moins de 3 000 habitants).

Vu la délibération N°2019-05 actant la restauration du tableau de l'assomption de la Vierge,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- ✓ D'approuver l'adhésion de la commune à la Fondation du Patrimoine pour une cotisation annuelle de 160.00€
- ✓ D'autoriser Madame le Maire à signer le formulaire d'adhésion

Résumé des débats :

Madame FERER demande si l'adhésion est renouvelable chaque année. Madame le Maire répond qu'elle est annuelle. Tous les ans, il sera nécessaire de renouveler l'adhésion.

5. ENQUETE PUBLIQUE : APPROBATION DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE)

Vu l'exposé de Madame Le Maire,

Vu l'arrêté n°2020-DCPPAT/BE-003 du 7 janvier 2020 portant ouverture d'une enquête publique à la demande de l'Etablissement Public Territorial du Bassin Vienne, en vue de l'approbation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin du Clain

Une enquête publique va se dérouler du 17 février au vendredi 20 mars 2020.

Les conseils municipaux des communes concernées par l'enquête publique ainsi que les conseils communautaires seront appelés à donner leur avis sur le projet de SAGE du bassin du Clain dès ouverture de l'enquête publique et au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête, soit jusqu'au 4 avril 2020.

Après en avoir délibéré, 16 voix pour le report de la décision, 3 voix contre, le Conseil municipal décide de reporter la décision au prochain Conseil municipal.

Résumé des débats :

Madame le Maire précise que la Commune a reçu ce jour un courrier de Vienne Nature émettant un avis défavorable au projet de SAGE du bassin du Clain. Stéphanie FERER demande pourquoi il est demandé un avis au Conseil municipal dans la mesure où ce sujet relève de la compétence de la Communauté de Communes du Haut Poitou. Madame le Maire répond que l'enquête publique prévoit que les Conseils Municipaux des communes concernées par cette enquête publique donnent leur avis sur le projet du SAGE du bassin du Clain. Monsieur GALLEY ajoute qu'il ne dispose pas d'éléments suffisants pour se prononcer et propose de reporter le vote à une date ultérieure. Madame Le Maire précise que l'avis du Conseil municipal doit être déposé au plus tard le 4 avril et que, à l'exception du courrier de Vienne Nature, le Conseil disposait de l'ensemble des documents nécessaires pour établir un avis.

6. TARIFS COMMUNAUX 2020

Vu l'exposé de Madame Le Maire

Vu la délibération n° 2019-79 du 17 décembre 2019,

A l'occasion des 100 ans de Mme GRENET, habitante de la commune d'Avanton, sa famille a sollicité la municipalité afin de disposer gracieusement de la salle Plauzeau.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de modifier la grille des tarifs communaux afin d'inclure la gratuité de la salle Plauzeau à l'occasion des 100 ans d'un habitant de la commune pour une location d'une journée (dont le tarif est habituellement fixé à 85.00€ pour une durée de 24h pour les habitants domiciliés sur la commune).

7. QUESTIONS DIVERSES

Prochain conseil municipal :

Election du maire et des adjoints : vendredi 20 mars 2020 ou vendredi 27 mars 2020 à 19h (selon s'il y a 1 ou 2 tours)

Agenda des manifestations :

- 7/03 : Karaoké comité des fêtes – 19h30 - Salle des fêtes
- 15/03 : Elections municipales (1^{er} tour) - Salle des fêtes
- 22/03 : Elections municipales (2^{ème} tour) – Salle des fêtes
- 29/03 : Loto APE - accueil à 13h30 - Salle des fêtes

Elections municipales

Madame le Maire lance un appel à candidats pour tenir les 24 postes de scrutateurs lors des opérations de dépouillement des prochaines élections municipales.

Remerciements

En cette fin de mandat, Madame le Maire souhaite remercier l'ensemble des élus présents depuis 2014 et ceux qui ont rejoints l'assemblée par la suite pour ce mandat riche et formateur. Madame le Maire remercie en particulier Eric BOZIER pour sa disponibilité et rajoute qu'il a parfaitement tenu le rôle de 1^{er} adjoint. Madame le Maire souhaite réaffirmer les valeurs de l'équipe municipale : respect, écoute et bienveillance. Madame le Maire dresse un bilan de la période 2014 / 2020 : environ 3.8M€ d'investissements réalisés, financés par emprunts et subventions à hauteur de 2M€ et par une capacité d'autofinancement de 2.8M€. Elle précise que les maisons seniors et de santé sont désormais complètes et que les patientèles des deux médecins généralistes atteignent désormais des niveaux satisfaisants. Madame le Maire remercie également Philippe GALLEY, pour la qualité du travail réalisé et notamment l'ouverture de deux classes supplémentaires pendant la mandature.

Eric BOZIER et Philippe GALLEY remercient également les élus pour le travail accompli.

Madame le Maire remercie également Damien PATRAC.

Encours de la dette

Madame le Maire dresse un bilan de l'endettement communal par habitant :

- Budget commune : 211€ / habitant
- « Lotissement le Clos du Manoir » : 116€ / habitant
- « Maisons de santé et seniors » : 594€ / habitant

Madame le Maire indique souligne que l'endettement sur le « Lotissement Le Clos du Manoir » et sur les « Maisons de santé et seniors » est financé par les recettes générées par ces activités. Madame le Maire précise que l'endettement communal (211€/habitant) peut ainsi être comparé à la moyenne départementale (543€), régionale (633€) et nationale (670€).

Damien PATRAC présente également le montant de la CAF (Capacité d'Autofinancement) de la Commune qui atteint 136€ / habitant pour 101€/habitant (moyenne départementale), 100€ (moyenne régionale) et 108€ (moyenne nationale).

Séance levée à 21h42

Prochain conseil municipal : élection du maire et des adjoints :

Vendredi 20 mars 2020 ou vendredi 27 mars 2020 (selon s'il y a 1 ou 2 tours)

Emargements :

ABDI GOULED Moustapha	BARBOT Noémie	BERTHELOT Jérôme
BOURSERONDE Jean-François	BOZIER Eric	CHARRIEAU Grégory
DELAFOND Nicolas	FERER Stéphanie	FRADIN Eric
GALLEY Philippe	GUERRERO CORDEBOEUF Sandra	PETIT Christine
POUPEAU Anita	PUYGRENIER Natacha	RENOULT Chantal
SERRANO Jacqueline	VACOSSIN Barbara	